

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2013

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil mercredi, le 17 avril 2013, à compter de 16 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Alain Tétrault	siège 6

Absence motivée :

Sylvie Robidas	siège 2
----------------	---------

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 16 h 15.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2013-04-104

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Présentation du rapport financier 2013;
4. Acceptation du devis dans le dossier de la prolongation des égouts;
5. Acceptation de la liste des travaux routiers à faire pour l'été 2013é
6. Livres perdus de la bibliothèque municipale;
7. Lac Lindsay : donner le mandat à Natur'Eau Lac;
8. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
9. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2012

ATTENDU QUE la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l., comptables agréés a préparé et remis le rapport financier de l'année 2012;

ATTENDU QUE le rapport financier doit être accepté par les membres du Conseil municipal au début de l'année suivante;

Résolution 2013-04-105

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE les conseiller-ère-s ont signé l'attestation de lecture des rapports financiers de l'exercice 2012.

QUE les rapports financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 de la municipalité de Saint-Malo sont acceptés tels que préparés par la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l., comptables agréés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. ACCEPTATION DU DEVIS DANS LE DOSSIER DE LA PROLONGATION DES ÉGOUTS

ATTENDU QU' il est opportun dans le cadre du processus de révision du Schéma d'aménagement de doter le milieu municipal d'un outil de planification du développement économique territorial et d'un plan d'action tenant compte de la vision stratégique;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Malo a adoptée le 12 octobre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

ATTENDU QUE cette politique a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats;

ATTENDU QU' un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels;

ATTENDU QUE l'évaluation sommaire pour ce type de contrat serait de l'ordre de près de 50 000 \$ taxes incluses;

ATTENDU QU' afin de respecter les règles d'adjudication, il est préférable d'y aller par un appel sur invitation;

Résolution 2013-04-106

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'amorcer le processus d'appel d'offres selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du Code municipal;

DE nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière responsable de l'octroi de contrat, pour cet appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels;

D'adopter les critères suivants pour l'étape qualitative, soient :

- Expérience du fournisseur dans des projets similaires (25 points);
- Compréhension du mandat (20 points);
- Expérience du chargé de projet (25 points);
- Équipe de travail (15 points);
- Échéancier, livrable et qualité de l'offre (15 points);

DE nommer la directrice et secrétaire-trésorière à titre de secrétaire du comité de sélection et de nommer messieurs Vincent Barriault, ingénieur jr et Serge Allie, citoyen ainsi que mesdames Edith Rouleau, directrice générale de Saint-Malo et Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe à la MRC de Coaticook pour siéger sur ce même comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. ACCEPTATION DE LA LISTE DES TRAVAUX ROUTIERS À FAIRE POUR L'ÉTÉ 2013

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo désire faire une demande de subvention au *Programme d'amélioration du réseau routier municipal* pour les travaux routiers prévus en 2013;

ATTENDU QUE la directrice générale a présenté une liste des travaux à effectuer pour un montant total de 25 000 \$ taxes non incluses;

Résolution 2013-04-107

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

D'accepter la liste ci-dessous détaillée des réparations à effectuer durant l'été sur les différents chemins de la municipalité et de demander une subvention de 25 000 \$ taxes non incluses au *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* :

- Gravelage et rechargement : (7.53/t X 15 t/voyage = 112,95 \$/voyage)
 - chemin Robinson 25 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
 - chemin Madore 15 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
 - chemin du 1^{er} Rang 25 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
 - chemin du Rang C 15 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
 - chemin du Gore 15 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
 - chemin Breton 10 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
 - chemin de la Pointe 20 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
6 voyages (0 - $\frac{1}{2}$)
 - chemin du 5^e Rang 50 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
7 voyages (0 - $\frac{1}{2}$)
 - chemin du Lac 45 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
7 voyages (0 - $\frac{1}{2}$)
 - chemin de Malvina 45 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)

Sous-Total 32 190,75 \$

- Remplacement des ponceaux suivants :
 - deux (2) au chemin du Lac

Sous-Total 5 000,00 \$

- Creusage et reprofilage de fossé :
 - * Programme spécial pour contrer les problèmes de gel / dégel
Main d'œuvre

850,00 \$

GRAND TOTAL 38 040,75 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. LIVRES PERDUS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QU' une famille est venue emprunter des livres à la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE la famille a déménagé en emportant les livres de la bibliothèque municipale qui appartient au Réseau Biblio de l'Estrie;

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale ne pourra retracer la famille pour réclamer les livres après tout ce temps;

Résolution 2013-04-108

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

DE remettre au Réseau Biblio de l'Estrie un chèque au montant de 168,48 \$ afin de couvrir les frais des livres perdus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. LAC LINDSAY : DONNER LE MANDAT À NATUR'EAU LAC

ATTENDU QUE Natur'Eau-Lac a présenté un contrat de service pour *l'Étude d'impact environnemental pour l'aménagement d'une digue et la Restauration du littoral à l'embouchure de deux tributaires* à la demande de l'Association des riverains du lac Lindsay et de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contrat de service présenté par Natur'Eau-Lac;

Résolution 2013-04-109

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le Conseil municipal accepte le contrat de service présenté par Natur'Eau-Lac pour *l'Étude d'impact environnemental pour l'aménagement d'une digue et la Restauration du littoral à l'embouchure de deux tributaires*;

QUE les modalités de paiement sont :

- Premier versement de 40 % à la signature du contrat (8 498 \$ plus taxes);
- Deuxième versement de 20 % à mi-mandat, sur présentation d'un suivi de l'état d'avancement (4 249 \$ plus taxes);
- Dernier versement (final) de 40 % à la réception des livrables (8 498 \$ plus taxes).

QUE les signataires pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo seront le maire ainsi que la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE POINT DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 16 h 40.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière